



STATIONNEMENT GRATUIT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nouvelles règles au 8 mars 2021

Pour faire valoir votre droit à la gratuité du stationnement

- Si vous êtes résident parisien en situation de handicap :

vous pouvez enregistrer votre véhicule sur paris.fr/stationnement ou **par courrier** à :

Ville de Paris / DVD / SSVP
Demande de référencement
22 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

- Si vous êtes visiteur en situation de handicap ou résident parisien non référencé : **prenez un ticket HANDI, gratuit, valide pendant 24h**, par téléphone via une des trois applications de paiement disponibles (**PaybyPhone**, **ParkNow** ou **Flowbird**) ou sur les horodateurs.



 paybyphone



Tél. : 01 74 18 18 18

PARKNOW 



Tél. : 01 70 71 26 86

flowbird.



Tél. : 09 74 59 48 00



Vous devez continuer d'afficher votre carte mobilité inclusion - mention stationnement - ou votre carte européenne de stationnement de manière visible derrière le pare-brise du véhicule, lors du stationnement.